



COMMUNIQUÉ

Les aidants naturels du Bas-Richelieu recevront plus de 84 000 \$

Accroissement important de services pour les proches aidants de Sorel-Tracy

Brossard, le 29 mai 2015 - Le ROMAN/Appui Montérégie, connu également sous le nom de Regroupement des organismes montréalais d'aînés naturels, a annoncé vendredi, l'attribution d'un soutien financier de 84000, \$ à l'Association des Aidants(es) Naturels(les) du Bas-Richelieu (AANBR) afin d'accroître de façon significative les services aux proches aidants d'âinés. Ce soutien financier favorisera un meilleur accès et une meilleure adéquation entre les besoins des aidants et les services offerts.

C'est en présence du député de la circonscription de Richelieu, M. Sylvain Rochon, de la présidente du ROMAN/Appui Montérégie, Madame Anyela Vergara et des autres représentants de l'AANBR, du ROMAN/Appui Montérégie et autres invités que l'annonce a été faite le 29 mai dernier à Sorel-Tracy.

Deux projets pour mieux servir les aidants d'âinés

On compte actuellement 6056 proches aidants âgés de 45 et plus prenant soin d'un proche âiné sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel. Avec la mise sur pied des deux nouveaux projets financés, l'Association souhaite offrir des services de répit plus adaptés à leurs besoins et rejoindre un maximum d'aidants en déployant son plan de visibilité. L'organisme dessert l'ensemble des municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel.

Notons que l'AANBR offre différents services et activités aux proches aidants depuis 16 ans, soit depuis sa création en 1999. L'organisme a connu plusieurs étapes au cours de

son évolution mais depuis quelque temps déjà un nouvel élan pousse l'AANBR vers un accroissement de son offre de services. L'arrivée de ce soutien financier vient stimuler davantage cet élan.

Les projets financés récemment par ROMAN/Appui Montérégie l'ont été à la suite de l'établissement de priorités régionales issues des consultations auprès notamment des aidants d'aînés tenues dans trois régions à l'automne 2014. La présidente du ROMAN/Appui Montérégie, Mme Anyela Vergara a tenu à insister sur le fait que le choix des projets, dont ceux de l'AANBR, l'ont été en tenant compte des véritables besoins exprimés par les proches aidants et par les gens du milieu.

D'abord rejoindre les proches aidants

«S'il est une communauté difficile à rejoindre, c'est bien celle des proches aidants et il importe de les rejoindre tôt, au début de leur parcours d'aidant», a-t-on souligné. L'organisme précise également qu'il est nécessaire de diffuser plus largement les services offerts.

Aussi, le plan de visibilité annoncé par l'AANBR comprendra non seulement la distribution d'outils promotionnels mais également l'animation de rencontres d'information par les membres de l'équipe. On a prévu des rencontres avec d'autres associations ainsi qu'avec des groupes de professionnels afin de multiplier les sources de diffusion et de référence. Ces activités, prévues au plan, ont toujours comme objectif de rejoindre plus d'aidants afin de mieux les soutenir dans leur rôle.

Des services de répit adaptés

Le second projet financé (répit atypique) vise à offrir du répit adapté aux besoins des proches aidants. D'une part on permettra la libération temporaire de l'aidant par rapport à son rôle pour participer à des activités comme des ateliers et de la formation. D'autre part, l'aidant pourra aussi être libéré en vue de bénéficier de répit à des heures atypiques, souvent lors d'activités ponctuelles. Soulignons que les services sont généralement offerts à domicile.

Cela permettra ainsi de rejoindre l'aidant particulièrement au début mais aussi à toutes les étapes de sa trajectoire, une façon souple de soutenir l'aidant. L'AANBR vise donc comme on le rapporte souvent : à offrir des services qui font une différence dans la vie des proches aidants et qui correspondent davantage à leur réalité.

Selon la coordonnatrice, Madame Chantale Guérin : *«ces ajouts de services sont d'une grande importance afin que les aidants puissent poursuivre leur accompagnement inestimable auprès de leur proche. Il est maintenant temps de reconnaître leur apport et d'instaurer des mesures concrètes visant à les appuyer dans leur rôle au quotidien».*

On a fait part également qu'il faut intégrer le suivi individuel de plus en plus en demande dans les tâches et services offerts par l'intervenant. Le volet intervention (actuellement desservi par une personne à 3 jours/semaine) a connu un tel succès jusqu'ici que les demandes des aidants affluent, a-t-on souligné. Le nouveau financement permettra de consolider ce service et d'offrir de l'intervention à raison de 4 jours/semaine.

Somme toute, l'Association prévoit un rôle accru pour l'intervenant et entend voir au jumelage entre le proche aidant et l'accompagnatrice-répit.

Le ROMAN/Appui Montérégie

Le ROMAN/Appui Montérégie agit en vertu de la *Loi instituant le Fonds de soutien aux proches aidants*. Or, depuis octobre 2011, 19 organismes de la Montérégie ont piloté 30 projets et se sont partagé plus de 7,8 M \$. Ce soutien financier a permis jusqu'ici, la mise en œuvre de projets entièrement axés sur le déploiement de services destinés aux proches aidants d'aînés. L'annonce de ce dernier projet viendra s'ajouter au tableau.

Ainsi, c'est grâce à une implication de plus de 15 ans et la somme des expériences des nombreux organismes qui composent le ROMAN que sa mission a pris tout son sens :

Prévenir l'épuisement des familles qui aident un parent ou un proche âgé, en développant un programme de soutien aux aidants afin de diminuer le stress, l'anxiété et éventuellement les risques de maltraitance et ainsi favoriser une meilleure cohabitation entre les générations.

Une loi... un fonds

En 2007, à la suite d'une vaste consultation publique sur les conditions de vie des aînés, le gouvernement du Québec a adopté la Loi instituant le Fonds de soutien aux proches aidants des aînés, visant à créer un fonds totalisant 200 millions sur 10 ans. Ce fonds vise à soutenir les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à des personnes aînées ayant une incapacité significative ou persistante

susceptible de compromettre leur maintien à domicile. Le gouvernement du Québec est responsable de 150 millions, soit 15 millions par année provenant des revenus de la taxe sur les produits du tabac. Les 50 autres millions, soit 5 millions par année, proviennent d'une firme de la famille d'André et Lucie Chagnon, Sojecci II Itée.

La ligne info-aidant, écoute et référence pour la Montérégie: 1-877-371-0717

--- 30 ---

Source : ROMAN/APPUI Montérégie

Jean-Pierre Pilon Conseiller aux communications
communications@aidantsnaturels.org

450-466-8222